

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-008

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN MARCHÉ PORTANT SUR L'ENTRETIEN DES
INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES DE LA MAIRIE**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la nécessité de bénéficier de système de communication fiable et en bon état de fonctionnement,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché n° 2022002 portant sur l'entretien des installations téléphoniques de la Mairie avec la société ITC ARIANE 51, rue Paule Meurice 75020 Paris,

DÉCIDE

La signature d'un marché de prestation de service avec la société ITC ARIANE 51, rue Paule Meurice 75020 Paris, relatif à l'entretien des installations téléphoniques de la Mairie d'Ablon-sur-Seine.

Les conditions financières sont définies comme suit : le coût de la redevance annuelle s'élève à **1 665.20 € HT**.

Ce contrat est conclu pour 12 mois reconductibles 2 fois soit une durée maximale de 3 ans.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal sur la ligne : INF/020/6156.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 27 janvier 2022.



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine